

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Serge Plante

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 et du 25 mars 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Présentation, dépôt et adoption des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.
 - 4.2 Autorisation d'approprier à même l'excédent non affecté de la municipalité une somme de 10 000 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité".
 - 4.3 Résolution - Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Bécancour période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007.
 - 4.4 Résolution - Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Bécancour période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010.
 - 4.5 Autorisation d'un emprunt au montant de 8 784,31 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour le remplacement du serveur informatique et la main-d'œuvre spécialisée pour son installation et sa configuration.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2014 de la municipalité, une somme de 48 277 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "matières résiduelles".
 - 5.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2014,

une somme de 2 812 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Intérêts de la subvention de la TECQ 2010-2013".

- 5.3 Octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs - Année 2015.
- 5.4 Adoption du règlement numéro 148-2015 concernant les opérations de déneigement d'un chemin public.
- 5.5 Adoption du règlement numéro 149-2015 concernant les animaux.
- 5.6 Adoption du règlement numéro 150-2015 concernant les nuisances.
- 5.7 Adoption du règlement numéro 151-2015 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.
- 5.8 Résolution d'embauche pour M. Marcel Rodrigue comme employé auxiliaire aux services extérieurs.
- 5.9 Adoption des politiques en matière de santé et de sécurité au travail pour la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.10 Adoption du Plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Adoption du règlement numéro 147-2015 relatif à l'implantation d'un programme d'accès à la propriété pour les personnes de 40 ans et moins, célibataires ou en famille, à titre de résident permanent et pour l'acquisition ou la construction d'une première résidence sur le territoire municipal.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres de la Commission des loisirs.
- 7.2 Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2015 du 12 au 18 avril sous le thème «Le bénévolat, un geste gratuit, UN IMPACT COLLECTIF».
- 7.3 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2014 de la municipalité, une somme de 9 274,89 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Politique culturelle 2014".
- 7.4 Nomination au comité de gestion - Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC des Etchemins - 2015-2017.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - Étudiants en tourisme - Collège Mérici de Québec.
- 8.2 Motion de félicitations - Popote roulante dans les Etchemins.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a) Participation au 23^e tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin le 5 juin 2015 au Club de golf de Lac-Etchemin.
- b) 20^e anniversaire de la Fondation de la Maison du Tournant.
- c) Spectacle du Club des Patineurs volants de Lac-Etchemin.
- d) Adhésion à Vision Femmes - Année 2015.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

053-04-2015

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 25
MARS 2015**

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 3 et du 25 mars 2015 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

054-04-2015-1

3.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

054-04-2015-2

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

055-04-2015

4.1

**PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR
L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Monsieur le maire invite M. Éric Lachance, CA de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., à présenter le sommaire des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, des états financiers consolidés au 31 décembre 2014 de la Municipalité de Lac-Etchemin et adopte, par la présente, lesdits états financiers.

Adoptée à l'unanimité.

056-04-2015
4.2

AUTORISATION D'APPROPRIER À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ UNE SOMME DE 10 000 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ"

Considérant que le Conseil municipal désire s'assurer d'une disponibilité monétaire afin d'aider financièrement le comité organisateur des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 10 000 \$ devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité".

Adoptée à l'unanimité.

057-04-2015
4.3

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 1^{ER} AVRIL 2007

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0088-97 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Municipalité de Lac-Etchemin y a investi une quote-part de 4 074 \$ représentant 1,18 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin demande que le reliquat de 330 587,82 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007;

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

D'obtenir de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bécancour, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité.

058-04-2015
4.4

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN
RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 1^{ER} AVRIL 2010**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0088-97 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Municipalité

de Lac-Etchemin y a investi une quote-part de 4 074 \$ représentant 1,18 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin demande que le reliquat de 374 267,40 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010;

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

D'obtenir de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bécancour, à libérer

le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité.

059-04-2015
4.5

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 8 784,31 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE ET LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE POUR SON INSTALLATION ET SA CONFIGURATION

Considérant que la municipalité devait moderniser son serveur informatique en raison de la désuétude à venir de son serveur actuel;

Considérant que le coût net est de 8 784,31 \$ et que la municipalité finance ledit équipement à même son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte à même son fonds de roulement le montant de 8 784,31 \$ afin de financer le remplacement du serveur informatique et la main-d'œuvre spécialisée pour son installation et sa configuration;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en quatre (4) versements égaux remboursables le 1^{er} mai de chaque année à compter de mai 2016 jusqu'à 2019 inclusivement soit un montant de 2 196,07 \$ pour l'année 2016 et 2 196,08 \$ par année pour les années 2017 à 2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

060-04-2015
5.1

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2014 DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 48 277 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "MATIÈRES RÉSIDUELLES"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 48 277 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "matières résiduelles" et représentant l'excédent des redevances en élimination de matières résiduelles et de la compensation des matières recyclables reçues durant l'année 2014 et déposées au fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

061-04-2015
5.2

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2014, UNE SOMME DE 2 812 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "INTÉRÊTS DE LA SUBVENTION DE LA TECQ 2010-2013"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 2 812 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Intérêts de la TECQ 2010-2013" et représentant les intérêts perçus durant l'année 2014 du programme de la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

Adoptée à l'unanimité.

062-04-2015
5.3

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS - ANNÉE 2015

Considérant que le contrat de fourniture, la livraison et le transport de conteneurs pour l'année 2014 a représenté un montant total inférieur à 25 000 \$;

Considérant que la proposition de prix reçu pour 2015 est la même que les années 2013 et 2014;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur général et secrétaire-trésorier a étudié attentivement la proposition reçue de "Services sanitaires D.F. de Beauce inc." à savoir :

(Note : Les prix ci-dessous n'incluent pas les taxes)

Location d'un conteneur 40 verges :	135 \$/mois
Location de conteneur en extra :	5 \$/jour
Transport :	325 \$/levée
Surcharge de carburant sur le transport :	7%
Location d'un conteneur pour métaux :	Sans frais

Une redevance de 25% sur les métaux récupérés remis à la municipalité pour 2015.

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier recommande l'adjudication de ce contrat selon les taux soumis par le soumissionnaire "Services sanitaires D.F. de Beauce inc." pour l'année 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à l'entreprise "Services sanitaires D.F. de Beauce inc." le contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs pour l'année 2015 conformément aux spécifications décrites au devis.

Adoptée à l'unanimité.

063-04-2015
5.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2015 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 148-2015 le 2 avril 2015;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 3 mars 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 148-2015 et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 148-2015 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

064-04-2015
5.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2015 CONCERNANT LES ANIMAUX

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 149-2015 le 2 avril 2015;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 3 mars 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 149-2015 et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 149-2015 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

065-04-2015
5.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2015 CONCERNANT LES NUISANCES

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 150-2015 le 2 avril 2015;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 3 mars 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 150-2015 et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 150-2015 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

066-04-2015
5.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 151-2015 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 151-2015 le 2 avril 2015;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 3 mars 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 151-2015 et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 151-2015 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

067-04-2015
5.8

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE POUR M. MARCEL RODRIGUE COMME
EMPLOYÉ AUXILIAIRE AUX SERVICES EXTÉRIEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Marcel Rodrigue comme employé auxiliaire aux services extérieurs, le tout effectif à la date d'embauche soit le 20 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité.

068-04-2015
5.9

**ADOPTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ
AU TRAVAIL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que la Loi sur les normes du travail ainsi que la "Mutuelle en sécurité - Solutions Santé Sécurité" incitent les employeurs à adopter des politiques ayant pour but d'appuyer le comité de santé et de sécurité paritaire;

Considérant que les présentes politiques font l'objet d'une étude par le comité paritaire composé d'employés cadres et d'employés syndiqués;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

Considérant qu'un plan de diffusion auprès des employés est en vigueur;

Considérant que ledit comité est en accord avec le contenu des présentes politiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption des politiques en matière de sécurité proposées par le comité de santé et de sécurité paritaire qui feront partie intégrante de la présente résolution :

- Politique comité de santé et de sécurité;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique de santé et sécurité au travail - SST;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique en matière de prévention;
- Politique - harcèlement psychologique et le procédurier.

Adoptée à l'unanimité.

069-04-2015
5.10

ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé son plan d'action pour l'année 2015;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la Mutuelle de santé et sécurité;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption du Plan d'action 2015 préparé par les membres du comité de santé et sécurité paritaire.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

070-04-2015
6.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2015 RELATIF À L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR LES PERSONNES DE 40 ANS ET MOINS, CÉLIBATAIRES OU EN FAMILLE, À TITRE DE RÉSIDENT PERMANENT ET POUR L'ACQUISITION OU LA CONSTRUCTION D'UNE PREMIÈRE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 147-2015 le 2 avril 2015;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 3 mars 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 147-2015 et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 147-2015 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

071-04-2015
7.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DE LA COMMISSION DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein de la Commission des loisirs ainsi que la durée de leur mandat :

Membres d'office :

Mme Judith Leblond, conseillère municipale
(Agit comme présidente de la commission (article 12));

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 10 & 11));

M. José Poulin, gérant d'aréna/animation loisirs
(Agit comme personne-ressource (article 10));

Représentants de la population :

Siège no.1	Vacant	(avril 2014 à mars 2016)
Siège no.2	Vacant	(avril 2015 à mars 2017)
Siège no.3	M. Gaston Leclerc	(avril 2014 à mars 2016)
Siège no.4	Mme Marthe Bisson	(avril 2015 à mars 2017)
Siège no.5	M. Jean-Pierre Couture	(avril 2014 à mars 2016).

Adoptée à l'unanimité.

072-04-2015
7.2

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2015 DU 12 AU 18 AVRIL SOUS LE THÈME "LE BÉNÉVOLAT, UN GESTE GRATUIT, UN IMPACT COLLECTIF"

Considérant l'importance de souligner l'engagement bénévole pour le développement de la collectivité;

Considérant que nous reconnaissons le rayonnement des gens engagés dans notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine de l'action bénévole*" du 12 au 18 avril 2015. Une activité de reconnaissance sera organisée par la Commission des loisirs et se traduira par un spectacle d'un humoriste-magicien le 10 avril 2015. Les organismes reconnus par la municipalité seront tous invités.

Adoptée à l'unanimité.

073-04-2015
7.3

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2014 DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 9 274,89 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "POLITIQUE CULTURELLE 2014"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 9 274,89 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Politique culturelle 2014" et représentant l'excédent des revenus de taxation de l'année 2014 (soit un montant de 17 000 \$) par rapport aux dépenses réelles payées par le fonds général (soit un montant de 7 725,11 \$) dans le cadre de la "Politique culturelle" et de son programme "d'Aide aux initiatives de partenariat", pour la conclusion d'une entente de développement culturel.

Adoptée à l'unanimité.

NOMINATION AU COMITÉ DE GESTION - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA MRC DES ETCHEMINS - 2015-2017

Considérant que l'administration générale de l'entente est assumée par un comité de suivi formé de quatre (4) personnes dont une (1) est désignée par la MINISTRE, deux (2) par le PARTENAIRE-BÉNÉFICIAIRE et une (1) par le PARTENAIRE;

Considérant que le mandat et les pouvoirs conférés aux membres de ce comité consistent en l'administration générale de l'entente et en la prise des décisions nécessaires dans le cadre de la réalisation de celle-ci, dont celles de procéder à des ajustements du budget de l'entente; le comité est aussi responsable de l'évaluation de l'entente;

Considérant qu'une personne doit représenter la municipalité et son comité de suivi de la Politique culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à siéger sur le comité de gestion pour représenter la Municipalité de Lac-Etchemin pour la durée de l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - ÉTUDIANTS EN TOURISME - COLLÈGE MÉRICI DE QUÉBEC**

Monsieur le conseiller André Turmel présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des étudiants en Techniques de Tourisme du Collège Mérici de Québec qui ont réalisé un projet dans le cadre de l'organisation des Fêtes du 150^e de Lac-Etchemin. Le projet consistait à aider le comité des Fêtes du 150^e à mettre en place une programmation variée pour l'événement qui aura lieu du 13 au 23 juillet 2017. Les étudiants ont démontré un grand savoir-faire et apporté plusieurs idées bien structurées qui serviront assurément au comité organisateur.

Nous félicitons donc Émilie Jutras-Desgagnés, Sabrina Thériault, Vincent Trépanier et Patricia Viau, étudiants au Collège Mérici, pour leur travail empreint de professionnalisme et pour la qualité du document déposé au terme du projet.

Nous tenons également à souligner la collaboration de leur professeur, Mme Lyne Roy, qui a épaulé l'équipe au cours des six mois du projet.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - POPOTTE ROULANTE**

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur du Service d'action bénévole de Nouvel Essor qui offre le service de popote roulante dans les Etchemins depuis maintenant 20 ans.

En effet, l'apport des fournisseurs qui préparent les repas est très important, sans oublier celui des bénévoles qui jouent un rôle essentiel dans le maintien du service tout en assurant une présence rassurante pour la clientèle-cible.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

075-04-2015
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour mars 2015 pour la somme de 353 401,64 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 258 798,40 \$ et déboursés directs : 94 603,24 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

16 mars 2015

Remerciements de la part de M. Ghislain Beaulieu, président, de la journée "Défi Radar" de Lac-Etchemin tenue le 21 février 2015 pour la contribution financière de la municipalité pour l'organisation de cette activité qui a remporté, encore une fois, un franc succès. Cette activité rapporte des profits aux commerçants de la municipalité.

30 mars 2015

Lettre du conseil d'administration de la Fondation Sac-O-Dos de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin remerciant sincèrement la municipalité pour le don consenti. Cette aide permettra à la Fondation de poursuivre ses objectifs afin de venir en aide aux élèves de l'école.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

076-04-2015
11.1-a)

PARTICIPATION AU 23^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU SANATORIUM BÉGIN LE 5 JUIN 2015

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets pour une participation au golf/souper à titre de contribution financière pour le 23^e tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin le 5 juin 2015 au Club de golf de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

077-04-2015
11.1-b)

20^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA MAISON DU TOURNANT

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une commandite de 100 \$ à la Fondation de la Maison du Tournant dans le cadre de son 20^e anniversaire qui sera célébré à l'Éco-Parc des Etchemins le 7 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité.

078-04-2015
11.1-c)

SPECTACLE DU CLUB DES PATINEURS VOLANTS DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une commandite de 100 \$ au Club des Patineurs volants de Lac-Etchemin pour la tenue de son spectacle de fin d'année qui a eu lieu le 29 mars dernier à l'aréna municipal.

Adoptée à l'unanimité.

079-04-2015
11.1-d)

ADHÉSION À VISION FEMMES - ANNÉE 2015

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 20 \$ à titre de cotisation annuelle 2014-2015 auprès de l'organisme Vision Femmes de Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER